



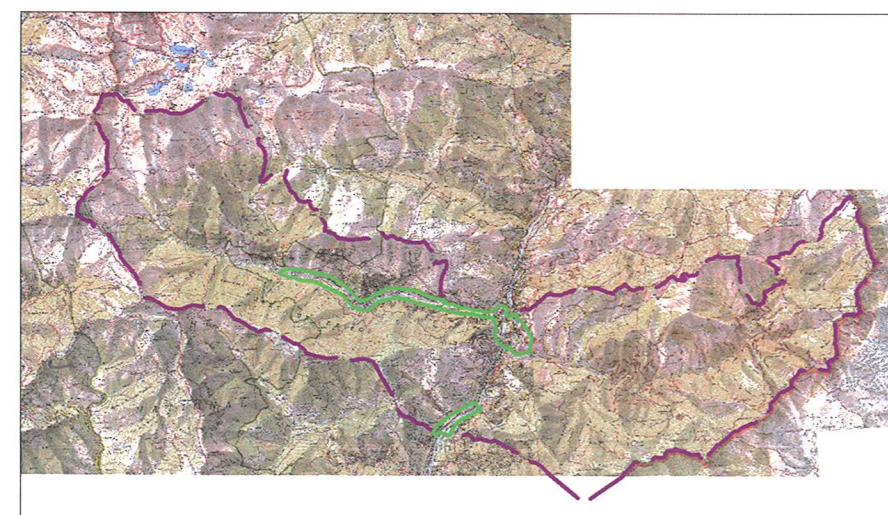
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

2.1c

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

COMMUNE DE SAORGE



Plan de zonage Mouvements de terrain

Fond cadastral

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général
DRM-D 3141

Gerard GAVORY

Agrandissement du secteur urbanisé ouest

Janvier 2013

Echelle : 1/5 000

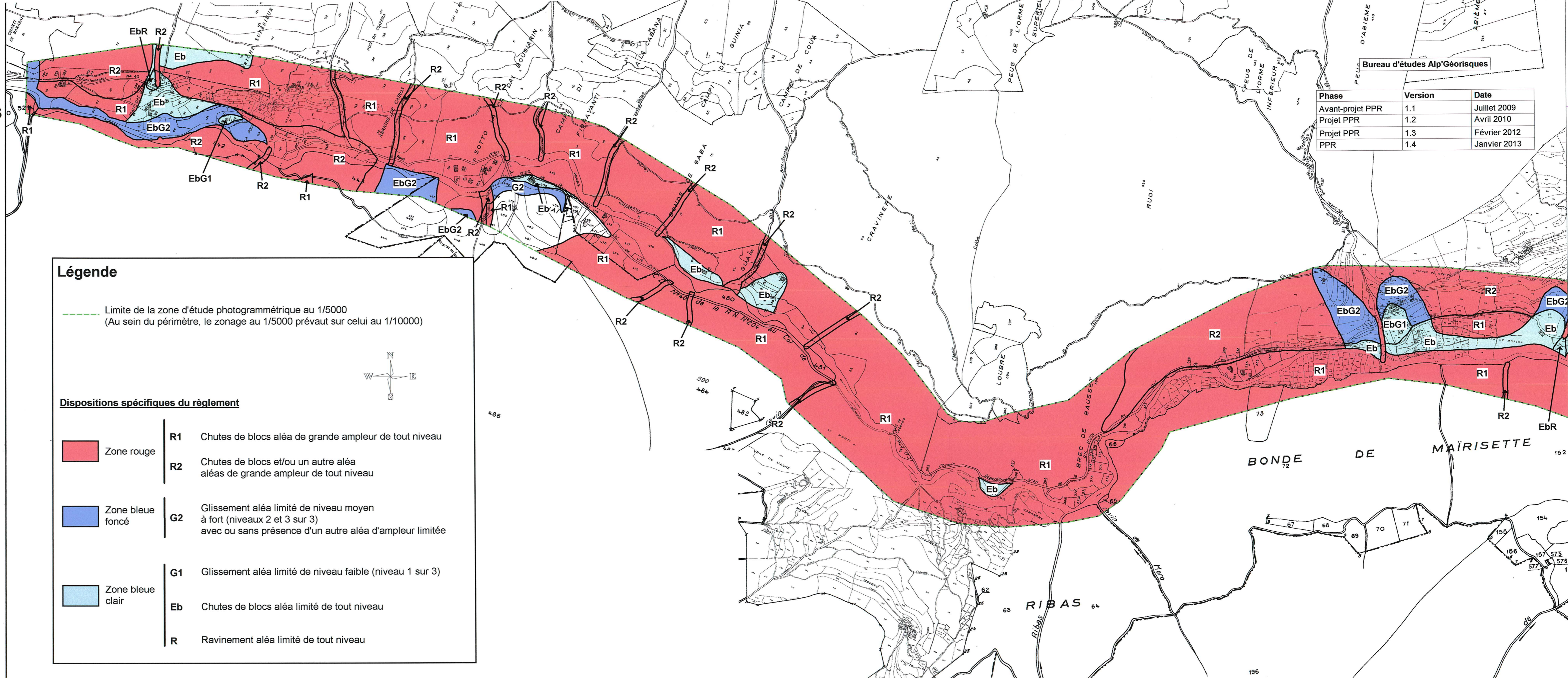
PRESCRIPTION DU PPRN : arrêté du 20 MARS 2008 modifié par l'arrêté du 14 JUIN 2010

ENQUÊTE DU : 3 Août 2012 AU : 3 Septembre 2012

APPROBATION DU PPRN : 25 FEV. 2013

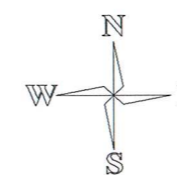
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE EAUX ET RISQUES



Légende

--- Limite de la zone d'étude photogrammétrique au 1/5000
(Au sein du périmètre, le zonage au 1/5000 prévaut sur celui au 1/10000)



Dispositions spécifiques du règlement

- Zone rouge
 - R1 Chutes de blocs aléa de grande ampleur de tout niveau
 - R2 Chutes de blocs et/ou un autre aléa aléas de grande ampleur de tout niveau
- Zone bleue foncé
 - G2 Glissement aléa limité de niveau moyen à fort (niveaux 2 et 3 sur 3) avec ou sans présence d'un autre aléa d'ampleur limitée
- Zone bleue clair
 - G1 Glissement aléa limité de niveau faible (niveau 1 sur 3)
 - Eb Chutes de blocs aléa limité de tout niveau
 - R Ravinement aléa limité de tout niveau

Bureau d'études Alp'Géorisques

Phase	Version	Date
Avant-projet PPR	1.1	Juillet 2009
Projet PPR	1.2	Avril 2010
Projet PPR	1.3	Février 2012
PPR	1.4	Janvier 2013